

## Traite ROCH HACHANA

### Proposition de plan – Troisième chapitre - Daf 29 a & b

#### 29a

##### Mishna

*Le Pasuk dit que les Bnei Yisraël ont été victorieux quand les mains de Moshé étaient levées, car cela signifiait que leurs cœurs étaient dirigés vers le Ciel.*

- *De même, le serpent de cuivre n'avait pas de pouvoirs de guérison innés, mais il poussait les gens à diriger leur cœur vers le Ciel.*

*Un sourd-muet, un idiot ou un mineur ne peut pas souffler Shofar pour le reste d'entre nous.*

- *Le principe est que toute personne qui n'est pas obligée de s'acquitter d'une obligation ne peut acquitter autrui des obligations qui s'appliquent à lui.*

##### Guemara

*Une Beraita discute des obligations de Shofar :*

- *Tout le monde est soumis à la mitsva de Shofar, y compris Kohanim, Levi'im, Yisraelim, convertis, serviteurs affranchis, Tumtum, Androginus, et l'un est à moitié esclave et à moitié libre.*
  - *Un Tumtum ne peut pas être Motzi (acquitter) ni un autre Tumtum ni d'autres personnes.*
  - *Un Androgène peut être Motzi un autre Androgyne mais personne d'autre.*
  - *Quelqu'un qui est à moitié esclave et à moitié libre ne peut être Motzi, ni une personne semblable, ni personne d'autre.*

*Pourquoi faut-il nous dire que Kohanim, Levi'im et Yisraelim doivent entendre Shofar ?*

- *On aurait pu penser que les Kohanim sont exemptés, comme on l'appelle un "jour" de Shofar, et leur obligation est toute l'année avec les trompettes des Olot.*
  - *Les trompettes ne sont pas la même chose que les Shofarot !?*
- *Nous aurions pu penser que les Kohanim sont exemptés pour une raison différente :*
  - *La Mishnah a dit que Rosh Hashanah et Yovel sont semblables pour Shofar.*
    - *Nous aurions pu comprendre que ceux qui sont exemptés de Yovel sont exemptés de Shofar.*
      - *Les kohanim sont exemptés de Yovel dans la mesure où ils peuvent vendre leur propriété à tout moment et la racheter.*

*R. Huna : Bien que quelqu'un qui est à moitié esclave et à moitié libre ne peut être Motzi ni une personne similaire ni personne d'autre, il peut être Motzi lui-même.*

- *R. Nachman : De même que sa moitié esclave ne peut pas être motsi une personne moitié libre, il ne peut pas non plus acquitter sa propre moitié libre !*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *C'est vrai il ne peut donc pas être Motzi lui-même.*
  - *Une Beraita le confirme.*

*Bien qu'une personne ait été Yotzei d'une Berachah pour lui-même, il peut encore faire une breacha pour acquitter les autres, sauf pour les Berachot sur la nourriture ou sur les « profits ».*

29b-----29b

*Rava : Peut-on être Motzi avec la Berachah sur matzah ou le vin de Kidush après avoir déjà été Yotzei ?*

- *Est-ce qu'on dit que cette Berachah fait partie d'une obligation (pour laquelle on a une responsabilité partagée) ou non ?*
  - *R. Ashi : R. Papi faisait Kidush pour nous et ensuite pour son ouvrier.*

*Une personne ne devrait pas faire une Berachah pour ses invités si elle n'est pas elle-même en train de manger.*

- *Mais il peut le faire pour ses enfants et sa famille afin de les éduquer.*
- *Une personne peut lire Hallel et Megillah comme afin d'acquitter d'autres personnes même si elle a déjà été Yotzei.*

## Traite ROCH HACHANA

### Proposition de plan – Qautrième chapitre - Daf 29 a & b

#### 29 a

##### Mishna

*Si Rosh Hashanah tombait Shabbat, ils ne soufflaient Shofar que dans le Beit ha'Mikdash.*

- *Après la Destruction, R. Yochananan ben Zakai a décrété qu'il devait être soufflé dans chaque ville avec un Beit Din.*
  - *R. Elazar a dit que ce décret n'était que pour Yavneh, mais d'autres étaient en désaccord.*

*Avec Yerushalayim, toutes les villes voisines pouvaient également souffler Shofar le Shabbat, alors qu'à Yavneh aucune autre ville ne pouvait le faire.*

##### Guemara

*Comment savons-nous que Shofar ne doit pas être soufflé le Shabbat ?*

*Bien qu'un Pasuk dise que ce devrait être un jour de Teru'ah, un autre dit que ce devrait être simplement un souvenir pour Teru'ah, qui doit se référer lorsque le jour tombe un Shabbat.*

- **Objection 1** *Rava : Si c'est interdit d'Oraita, comment ont-ils pu la faire sonner le Shabbat dans le Beit ha'Mikdash ?*
- **Objection 2** *Ce n'est pas une Melachah de toute façon ; comme pour retirer le pain du four, c'est une Chochmah / un savoir faire*
  - *Rava : Effectivement, c'est permis d'Oraita ; les Rabanan l'interdisent, conformément à Rabah :*
    - *Rabah : Tout le monde est obligé de souffler dans Shofar, mais tout le monde n'est pas compétent pour le faire.*
      - *Il y a donc lieu de craindre qu'une personne ne le transporte le Shabat pour qu'un expert l'instruise.*
        - *C'est pour cette raison que les Rabanan ont interdit d'accomplir la mitsva du Lulav et de Megilah le Shabbat.*

*Une fois, quand Rosh Hashanah est tombé le Shabbat, toutes les villes sont allées à Yavneh pour entendre le Shofar.*

*Les Bnei Beteirah ont demandé à R. Yochananan ben Zakai de juger si le décret de ne pas souffler le Shofar devait être appliqué.*

- *Il leur a dit de faire sonner le Shofar d'abord, et ensuite il a dit qu'il était trop tard pour le juger.*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Dans la Mishnah, ceux qui ont dit que le Shofar n'a pas seulement été soufflé le Shabbat à Yavneh mais aussi dans chaque ville avec un Beit Din disent la même chose que le Tana Kama !?*

- *La différence est avec un Beit Din temporaire, pour lequel seul le Tana Kama permettrait de faire sonner un Shofar le Shabbat.*